



# Dossier de candidature Meetings labellisés Saison 2017-2018

Les meetings labellisés permettent d'intégrer le ranking national, mais ne donnent pas la possibilité d'intégrer le classement national qualitatif. Ils présentent un intérêt dans le cadre de la préparation aux échéances majeures du calendrier.

Les labels sont attribués au regard des aspects sportifs et de la qualité de l'organisation selon une « convention d'organisation » engageant l'organisateur et la Fédération Française de Natation ou ses structures décentralisées.

La Commission des Organisations Fédérales (COF) est chargée d'attribuer le label « **National** » et « **International** », les Ligues attribuent elles-mêmes le label « **Régional** ».

Les candidatures pour les niveaux « **National** » et « **International** » devront être adressées à :

**Fédération Française de Natation**  
**M. le Président de la Commission des Organisations Fédérales**  
**14, rue Scandicci**  
**93508 Pantin Cedex**

Pour le label « **Régional** », les dossiers sont adressés aux Présidents de LIGUE.

## Echéancier du dépôt des candidatures « National » et « International »

- **18 juin 2017** : date limite de dépôt des candidatures, complétées par la ligue d'appartenance de la structure demandeuse.
- **Du 19 juin au 5 juillet 2017** : examen des candidatures par la COF.
- **6 juillet 2017** : validation des demandes par la COF.

Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet fédéral. Les parties du formulaire (**cadres rouges**) doivent être saisies par ordinateur pour plus de lisibilité. Le document est ensuite imprimé, signé par les différentes parties, puis envoyé à l'adresse ci-dessus.

La liste des meetings labellisés sera publiée par la Fédération Française de Natation préalablement à la saison sportive et les meetings nationaux et internationaux seront publiés dans le calendrier fédéral.

Pour ces types de compétitions, la Fédération Française de Natation déclare la compétition sur [extraNat.fr](http://extraNat.fr) et désigne le gestionnaire qui peut être un club ou une ligue, ces derniers seront chargés de finaliser la structure de sa compétition (catégories, programme, temps limites).



# Dossier de candidature Meeting régional Saison 2017-2018

Ce dossier est mis à la disposition des Ligues à titre indicatif, avec libre utilisation.  
Dans tous les cas, les lieux et dates des meetings régionaux devront être envoyés à la Fédération Française de Natation avant le 30 septembre 2017.

## I. Fiche de présentation

---

<b>Nom de la manifestation</b>	_____	
<b>Date de la manifestation</b>	_____	
<b>Structure organisatrice</b>	_____	
<b>Label FFN</b>	_____	
<b>Bassin</b>	<b>25 m</b>	<b>50 m</b>
<b>Date de la demande</b>	_____	
<b>Nom du délégué de la compétition</b>	_____	

## 1. Le demandeur

<b>Numéro de licence FFN</b>		_____
<b>Agissant en qualité de (fonction)</b>		_____
<b>Adresse complète</b>		_____
<b>Code postal</b>		<b>Ville</b>
_____		_____
<b>Téléphone</b>		<b>Email</b>
_____		_____

## 2. La structure organisatrice

<b>Nom de la structure</b>		_____
<b>Numéro d'affiliation FFN</b>		_____
<b>Nombre de licenciés</b>		_____
<b>Adresse complète du siège social</b>		_____
<b>Code postal</b>		<b>Ville</b>
_____		_____
<b>Téléphone</b>		<b>Email</b>
_____		_____
<b>Adresse site web</b>		_____

## 3. Le site de l'évènement

<b>Dénomination</b>		_____
<b>Adresse</b>		_____
<b>Code postal</b>		<b>Ville</b>
_____		_____
<b>Téléphone</b>		<b>Email</b>
_____		_____

Le demandeur certifie que :

- Le site de la manifestation est conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les établissements sportifs.
- -aucun autre meeting (national ou autre) ne sera organisé conjointement sur le site durant la durée du Meeting Régional.
- Le(s) bassin(s) utilisé(s) sont conforme(s) à la réglementation de la Fédération Internationale de Natation (FINA), à celle de la Fédération Française de Natation et conforme(s) pour la validation d'éventuel(s) record(s).
- L'accès à l'établissement fera l'objet d'un contrôle rigoureux permettant de respecter sa capacité d'accueil.

#### 4. Documents à fournir par le demandeur

Le demandeur s'engage à fournir à la Fédération Française de Natation, avec le dossier présent, les documents ci-dessous, suivant le niveau du Meeting :

- Organigramme de l'événement
- Programme sportif de la compétition
- L'affiche du meeting.
- Budget prévisionnel de l'événement
- Détail des médailles – cadeaux – primes

## II. La convention d'organisation

---

- Les dates protégées :

Par principe, les populations intéressées par une compétition du programme fédéral national ne peuvent pas être concernées, à la même date, par un meeting labellisé.

Dans le cadre du circuit FFN Golden Tour, les nageurs des collectifs nationaux ne pourront pas participer aux meetings régionaux, aux mêmes dates.

- Programme et catégories d'âge

Toutes catégories, à l'exclusion des Avenirs. Des meetings peuvent être ciblés sur certaines catégories d'âge.

L'organisation du programme est laissée à l'initiative des ligues et/ou de l'organisateur.

- Equipement

Le bassin de 50 m ou 25m devra être homologué avec un chronométrage automatique.

- **Jury et suivi technique**

L'organisation du jury et le suivi technique sont du ressort de l'organisateur, sous couvert du comité régional concerné, selon les règles FFN.

- **Gestion de la compétition**

La compétition sera exclusivement gérée via le logiciel extraNat.

- **Récompenses**

Laissées à l'initiative de l'organisation. Toutefois, il est important de noter que les dotations des podiums associées à une bonne qualité d'organisation encouragent la participation des nageurs.

### **III. Déclaration de l'organisateur**

---

Je soussigné(e)  
responsable de la manifestation décrite ci-dessus :

- certifie que l'ensemble des participants seront licenciés dans leur fédération d'appartenance,
- certifie l'exactitude des renseignements concernant la manifestation,
- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Natation et des dispositions réglementaires relatives à l'organisation des événements sportifs en France, et notamment les textes définissant les critères labellisant les différents meetings,
- m'engage à respecter les dispositions réglementaires du cahier des charges dans leur intégralité.

Fait à :

Signature :

Le :

## IV. Avis de la Ligue

---

- **Autorise l'organisation du meeting**
- **N'autorise pas l'organisation du meeting**

### MOTIF DU REFUS

Fait à :

Le :

Signature du (de la) Président(e) de la Ligue :

## V. Annexes

### Détails des prestations fédérales

- - Labellisation de l'organisation.
- - Inscription du meeting au calendrier fédéral.
- - Établissement d'une liste et du calendrier des meetings.
- - Édition d'un spécial "Résultats meetings".